

Irri Flash !

IrriFlash 2023 N° 8 - Vendredi 15 septembre 2023

Ronan OLIVO, Chargé d'études gestion quantitative, Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France
01 64 79 31 15 / 06 07 18 14 37 / ronan.olivo@idf.chambagri.fr

RESTRICTIONS MISES A JOUR

- Nouvelles restrictions dans le 77 :

Zone d'alerte	Ancien niveau de restriction	Nouveau niveau de restriction
Grand Morin	Vigilance	Alerte Renforcée
Lunain	Vigilance	Alerte
Orvanne	Vigilance	Alerte
Réveillon	Rien	Alerte renforcée
Thérouanne	Rien	Alerte

- Historique des restrictions 2023 en Ile-de-France :

Année 2023		27/2	6/3	13/3	20/3	27/3	3/4	10/4	17/4	24/4	1/5	8/5	15/5	22/5	29/5	5/6	12/6	19/6	26/6	3/7	10/7	17/7	24/7	31/7	7/8	14/8	21/8	28/8	4/9	11/9		
Semaines du lundi au dimanche	Lundi (jour/mois)	5/3	12/3	19/3	26/3	2/4	9/4	16/4	23/4	30/4	7/5	14/5	21/5	28/5	4/6	11/6	18/6	25/6	2/7	9/7	16/7	23/7	30/7	6/8	13/8	20/8	27/8	3/9	10/9	17/9		
Dates des arrêtés préfectoraux (jour/mois) :																																
Département 77																																
Département 78		3/3	15/3		6/4		20/4		2/6		8/6	16/6		30/6		24/7		27/7		9/8		25/8		8/9		13/9						
Département 91																																
Département 95																																
Paris & proche couronne		3/3																														
Paris & proche couronne																																
Historique des niveaux de restrictions :																																
Légende couleur restrictions :																																
V		Vigilance																														
A		Alerte																														
AR		Alerte renforcée																														
C		Crise																														
Départements	Zones d'alerte																															
77	Ancoeur																															
77	Auxence																															
77	Beuvronne																															
77	Ecole																															
77	Essonne																															
77	Gondaire																															
77	Grand Morin	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	AR	
77	Loing																															
77	Lunain	V	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	AR	A	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	A	
77	Marne																															
77	Orvanne	A	AR	AR	AR	A	A	A	A	A	A	A	A	A	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	A	
77	Ourcq																															
77	Petit Morin																															
77	Reveillon	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	
77	Seine																															
77	Thérouanne	V	V	A	A	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	A	
77	Voulzie																															
77	Yerres																															
77	Yonne																															
78	Seine	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	
78	Centre	V	V	A	A	A	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	C	C	C	C	C	C	C	
78	Sud-Est	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	A	A	A	A	A	C	C	C	C	C	C	V	V	A	A	
78	Sud-Ouest	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	
91	La Bièvre, l'Yvette et leurs affluents																															
91	L'Orge et ses affluents, à l'exception de l'Yvette et de ses affluents																															
91	L'Essonne, la Juine, l'Ecole et leurs affluents																															
91	L'Yerres et ses affluents																															
91	La Seine dans sa traversée du dpt de l'Essonne, et ses petits affluents directs																															
95	Oise et Seine																															
95	Plaine de France et Paris	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR		
95	Vexin																															
Paris & proche couronne	Zone 1 : Marne et Seine																															
Paris & proche couronne	Zone 2a : Réveillon et Morbras	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR		
Paris & proche couronne	Zone 2b : Nappe du Champigny																															
Départements	Nappe de Champigny																															
77	Champigny Est	V	V	V	V	V	V	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
77-91-94	Champigny Ouest																															
Départements	Nappe de Beauce																															
77	Fusain																															
77-78-91	Beauce centrale	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	C	A	A	A	A	A		

- Site PROPLUVIA : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>
 - Restrictions d'eau en vigueur par bassin versant et par commune, avec accès aux arrêtés préfectoraux
 - Historique des restrictions.

• Mesures de restrictions en cours :

Département	Zone d'alerte	Niveau de restriction	Mesures de restriction
77	Yonne	Vigilance	Aucune
77	- Orvanne - Théroouanne - Lunain - Petit Morin	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 11h et 18h Irrigation des cultures de pommes de terre et légumières : Dégagements possibles : ddt-secheresse@seine-et-maine.gouv.fr Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdiction, sauf pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
77	- Grand Morin - Réveillon	Alerte renforcée	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 9h et 20h Interdiction totale pour les prélèvements en rivières ou nappe d'accompagnement Irrigation des cultures de pommes de terre et légumières : Dégagements possibles : ddt-secheresse@seine-et-maine.gouv.fr Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdiction, sauf pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
78	Seine	Vigilance	Aucune
78	- Sud-Ouest - Sud-Est	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 11h et 18h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdit, sauf pour la défense incendie et pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
78	Centre	Crise	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdit Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdit, sauf pour la défense incendie et pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
91	La Bièvre, l'Yvette et leurs affluents	Vigilance	Aucune
91	L'Orge et ses affluents, à l'exception de l'Yvette et de des affluents	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures : Interdiction entre 11h et 18h et interdiction totale le dimanche Irrigation des cultures suivantes par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) : maraîchage, cultures légumières, plantes aromatiques ou médicinales, plantes ornementales en pot, pépinières productrices d'arbres ou d'arbustes : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdit, exception possible pour les usages marchands après demande préalable
95	- Vexin - Plaine-de-France et du Parisis	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 10h et 18h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau : Interdiction de remplissage, de maintien en eau et de vidange Autorisation nécessaire pour les usages commerciaux
Paris & proche couronne	Ensemble	Vigilance	Remplissage plans d'eau : Interdit du 15 juin au 30 septembre pour les plans d'eau alimentés par des prélèvements en cours d'eau ou nappe d'accompagnement, sauf pour la défense incendie
Paris & proche couronne	Zone 2a : Réveillon et Morbras	Alerte renforcée	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 9h et 20h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Remplissage plans d'eau : Interdit, sauf pour la défense incendie et exception possible sur demande auprès de la Police de l'eau en cas d'usages commerciaux ou d'enjeux liés aux milieux aquatiques
Nappe souterraine	Secteur	Niveau de restriction	Mesures de restriction
Nappe de Beauce	Fusain	Alerte	- Prélèvements interdits du dimanche 8 h au lundi 8 h, soit 24 heures consécutives - Possibilité de fractionnement par 12 h sur demande motivée pour un total de 24 heures hebdomadaires : interdiction 2 fois de 8h à 20h. - Mesures spécifiques pour les forages impactant très fortement le débit du Fusain : Forage de priorité 1 : prélèvement interdit quatre jours par semaine Forage de priorité 2 : prélèvement interdit trois jours par semaine. La plage d'interdiction couvre notamment la période s'étendant du samedi 8h au lundi 8h.
Nappe de Champigny	Champigny Est	Alerte	Toutes cultures hors spécialisées : Réduction de 5 % du quota restant à utiliser Cultures légumières et maraîchères, horticulture, pépinière, gazons, arboriculture, plantes aromatiques, et serres : Aucune réduction

Des demandes de dérogations, dûment motivées, peuvent être réalisées directement auprès des DDT. Le préfet pourra, à titre exceptionnel, adapter les mesures de limitation, essentiellement dans le cas où l'usage de l'eau est interdit.